



PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Plan administration exemplaire des services du Premier ministre

Le plan administration exemplaire des directions départementales interministérielles (DDI) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la future stratégie nationale de la transition écologique et énergétique 2015-2020. Il couvre la même période.

Le secrétaire général du gouvernement a confié à sa direction des services administratifs et financiers (DASF) son élaboration, son animation et son évaluation.

En 2009, lorsque les services du Premier ministre ont conçu le premier Plan administration exemplaire, les DDI n'existaient pas. Ce périmètre a été intégré dès le bilan pour l'année 2012 de la mise en œuvre du PAE dans les services du Premier ministre. L'élaboration du plan administration exemplaire des DDI 2015-2020 s'inscrit à la fois dans la continuité de l'engagement et des efforts initiés dès la création des DDI et dans l'impulsion d'un nouvel élan donné aux DDI pour l'intégration des principes du développement durable dans leur fonctionnement.

1 - Détermination des axes stratégiques de la politique Etat exemplaire dans les DDI

La SDPSD a identifié ses enjeux majeurs en analysant les données disponibles (bilan social, bilan des émissions de gaz à effet de serre, dépenses ...) et en s'appuyant sur les programmes d'action mis en place (rationalisation du parc automobile, feuille de route pour l'égalité hommes-femmes, prévention des risques psycho-sociaux, ..). Par ailleurs, les projets soumis aux DDI dans le cadre du fonds de modernisation l'alertent les préoccupations locales pouvant utilement faire l'objet d'une animation nationale en lien avec l'exemplarité de l'Etat (la visio-conférence par exemple).

La politique exemplaire dans les DDI se structure en cinq axes stratégiques : les quatre catégories arrêtée dans l'instruction du 17 février 2015 (économies d'énergie, mobilité durable, économies de ressources et réduction des déchets) et la responsabilité sociale de l'employeur.

2 - Economies d'énergie

2.1 La performance énergétique des bâtiments

Si l'ambition des services du Premier ministre est de déployer l'outil de suivi des fluides le plus largement possible, les DDI ne sont, à l'heure actuelle, pas toute équipée. Il nous est donc impossible de connaître de façon globale et particulière les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie liés aux bâtiments occupés par les DDI. Cet indicateur devrait être disponible en 2017. Cela permettra à la DSAF de piloter de suivre les performances énergétiques des bâtiments DDI et d'agir en faveur de leur amélioration dans la limite de nos marges de manœuvre.

La DSAF en lien avec les préfets de région et dans le cadre des schémas directeurs régionaux immobiliers favorise le regroupement des DDI sur un même site pour limiter la surface globale des bâtiments en améliorant le confort des occupants, en choisissant des bâtiments avec une meilleure performance des bâtiments, en mutualisant les espaces partagés (accueil, locaux techniques ..) de façon à préserver l'espace des bureaux. Ces efforts de mutualisation et de rationalisation conduisent à réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc immobilier des DDI.

2.2 La gestion éco-responsable du matériel informatique et de télécommunications

La gestion éco-responsable du matériel informatique et de télécommunications est clairement affirmée dans la politique des achats conduite par la DSAF. Les différents marchés d'approvisionnement contiennent des critères environnementaux. Par ailleurs, la fréquence de renouvellement du matériel est fixée de façon optimale pour éviter son obsolescence, maîtriser les dépenses publiques et limiter les impacts environnementaux.

3 - Mobilité durable

3.1 - Achat et utilisation de véhicules propres.

Les DDI ont été fortement engagées, dès leur création, dans une dynamique d'achat et d'utilisation de véhicules propres.

Cela s'inscrit dans la politique d'achat et de rajeunissement du parc automobile de l'Etat. La mise en vente des véhicules au bout de 120 000 km parcourus ou dans le courant de leur 7ème année aura un impact significatif sur les DDI. En effet, au 1er janvier 2015 sur un parc de 6380 VHL, 1750 VHL devront être sortis du parc auto des DDI au plus tard en décembre 2015, 648 fin 2016 et 821 fin 2017. Un plan de financement important est prévu pour assurer leur remplacement.

3.2 - Réduire l'usage de la voiture.

Les plans de déplacement et le développement de la visio-conférence visent à réduire l'usage des véhicules particuliers, privés dans le cadre des trajets domicile-travail et professionnels. Cela impacte à la baisse la consommation en carburant de façon certaine mais impossible à mesurer. Des démarches de ce type menées par les DDI ont fait l'objet d'un co-financement de la DSAF dans le cadre du fonds de modernisation. Ces deux actions font l'objet d'indicateurs que les DDI doivent faire remonter chaque année à la DSAF.

Exemplarité du parc automobile en 2013

Nombre de véhicules pour l'ensemble des DDI en 2013	6411
Age moyen des Véhicules pour l'ensemble des DDI en 2013	4 ans et 1,9 mois
Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	Attente réponse interne
Taux moyen des émissions de CO2 pour le parc VP pour l'ensemble des DDI en 2013	109 g/km

Plan de déplacement d'administration en 2013

Taux de DDI disposant d'un plan de déplacement en 2013	29%
Taux de DDI disposant d'un plan de déplacement en 2013 mutualisé avec d'autres structures par rapport au DDI disposant d'un plan de déplacement en 2013 ?	22%

Visio-conférence

Taux de DDI équipées d'une salle de visioconférence en 2013?	27%
Taux de DDI non équipées d'une salle de visioconférence et ayant accès à un tel dispositif?	93%

3.3 - Développement de l'éco-conduite

La DSAF promeut l'éco-conduite pour l'imiter l'impact environnemental des DDI mais également parce que la conduite douce réduit le stress et l'accidentologie. Elle participe, dans le cadre du fonds de modernisation, au financement d'actions locales de formation à l'éco-conduite. L'engagement des DDI en la matière fait l'objet d'indicateurs que les DDI doivent faire remonter via l'Info centre.

Les DDI et leurs partenaires en matière de formation (PFRH, CVRH, ...) s'appuieront sur ses inspecteurs du permis de conduire pour mettre en place les formations à l'éco-conduite.

Eco-conduite

Taux de DDI dans lesquelles des formations à l'éco-conduite ont été organisées ?	59%
Taux de DDI ayant élaboré un plan d'action en faveur de l'éco-conduite?	26%

4 Economies de ressources et réduction des déchets

4.1 La gestion des déchets

La DSAF promeut la mise en place de mesure de tri des déchets dans les DDI et suit des indicateurs relatifs à cette action. Très rares sont les DDI à ne pas en bénéficier. La DSAF s'appuie sur les CMRA pour mettre en place les marchés adéquats.

Collecte et gestion des déchets en 2013 :

Taux de DDI dans lesquelles le tri sélectif est mis en place tri	91,6%
Taux de DDI organisant le tri des déchets au niveau de la structure	1,2%

4.2 La consommation responsable de papier

Par ailleurs, l'objectif de diminution de la quantité de papier consommé est maintenu. Le guide de l'acheteur public en matière d'impression et de reproduction de documents est mise en œuvre dans les DDI. Il prévoit la contribution à la protection de l'environnement en intégrant les problématiques du recyclage et de la collecte et du ramassage des polluants. Sur l'aspect qualitatif, le papier acheté doit avoir le label éco-responsable, qu'il soit issu du recyclage ou qu'il provienne d'une forêt gérée de façon durable.

Diminuer la consommation de papier :

Nombre de ramettes de papier à copier de papier graphique blanc aux formats A4et A3 achetées par an et par agent en 2013	Attente réponse UGAP
--	-------------------------

Privilégier le papier recyclé :

Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté en 2013	Attente de la réponse de l'UGAP
---	---------------------------------

4.3 - Optimiser la consommation d'eau

La problématique de la DSAF et des DDI est similaire au suivi de la performance énergétique. Le déploiement de l'outil de suivi des fluides et la collecte des données sont difficiles à mettre en place et inachevés. La DSAF souhaite achever le déploiement fin 2016.

5 - Préservation de la biodiversité

La DSAF s'appuie sur le réseau des CMRA pour mettre en place des marchés régionaux responsables de gestion des espaces verts et de nettoyage des locaux.

6 - Responsabilité sociale de l'employeur

6.1. - L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le processus de nomination des directeurs et de leurs adjoints a été mis à jour en 2014. Il intègre les préoccupations égalitaires en lien avec la responsabilité sociale de la DSAF, employeur des directeurs et des directeurs adjoints mais également des préfets de région et de l'ensemble des ministères d'origine de ces personnels.

Le SGG procède à la nomination d'un des trois candidats sélectionnés par les préfets.

En amont, l'action de la DSAF et l'attention portée à l'égalité entre les femmes et les hommes portent sur chacune des étapes préalables :

- la constitution des viviers de candidats en lien avec les ministères ;
- le repérage de la vacance d'un poste et la rédaction de la fiche de poste en lien avec le préfet ;
- la sélection des candidatures en lien avec les préfets, les ministères.

Promouvoir l'égalité femmes/hommes dans les emplois de direction:

Taux de femmes dans les primo nominations sur les emplois DATE (flux) en 2013	28%
Taux de femmes occupant un poste de direction (stock)e, 2013	21,7%

6.2 - L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

La faiblesse du taux de personnels en situation de handicap s'explique par la nature des fonctions exercées par les personnels employés par la DSAF, pour autant une campagne particulière a été relancée en 2015.

Taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2013	3,1%
---	------

La DSAF mise sur l'effort d'accessibilité des bâtiments publics pour favoriser l'insertion professionnelle de l'ensemble des agents en situation de handicap. Elle a, par ailleurs, organisé en 2013, avec les PFRH, des formations de sensibilisation.

Améliorer l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite en 2013	% des DDI qui ont répondu
---	---------------------------

Taux de sites ouverts au public accessibles en 2013 (des DDI qui ont répondu au questionnaire)	100%
Taux de sites, non ouverts au public, accessibles en 2013 (des DDI qui ont répondu au questionnaire)	100%
Taux de sites dans lesquels des travaux d'accessibilité ont été réalisés en 2013 (des DDI qui ont répondu au questionnaire)	16%